

Administrateur de projets artistiques et culturels

RNCP39360 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	134g, 320n
Formacode(s)	32096, 45075, 32135, 44035
Code(s) ROME	L1302, L1303, D1201, K1602
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	19/07/2024
Date d'échéance	19/07/2026

Certificateur(s)

ECAD CONSULTANTS - IESA ART&CULTURE · SIRET : 33115405400091

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECAD CONSULTANTS	33115405400117	Former et organiser l'évaluation
ESGCV -75253547600143	75253547600143	Former et organiser l'évaluation
GALILEO FORMATION PROFESSIONNELLE	81212304000063	Former et organiser l'évaluation
PSB PARIS SCHOOL OF BUSINESS	75253547600200	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'administrateur de projets artistiques et culturels définit et déploie un projet artistique et culturel axé sur la valorisation et la commercialisation de ce dernier, il conduit l'ensemble des opérations administratives et financières d'un projet de promotion ou de commercialisation artistique et culturel. Le professionnel du secteur culturel et artistique déploie la stratégie digitale de commercialisation et

Pour finir, l'administrateur coordonne les parties prenantes d'un projet.

Selon la branche professionnelle au sein de laquelle il exerce, ses missions peuvent varier.

Le professionnel

pourra avoir la charge de l'expertise et du conditionnement des œuvres et objets d'art. Ou bien, s'orienter vers la définition et la mise en oeuvre de la stratégie de financement d'un projet.

Les besoins en compétences du marché évoluent, et permettent de répondre aux enjeux du secteur actuels et futurs. La digitalisation des pratiques, l'éco-responsabilité, l'exposition ou encore l'expertise en oeuvres d'arts sont des domaines demandeurs de profils experts. De ce fait, les structures s'intéressent de plus en plus aux profils spécialisés.

C'est pourquoi, la certification "Administrateur de projets artistiques et culturels" comporte en complément des compétences fondamentales, deux options de spécialisation. L'une, en expertise et conditionnement d'oeuvres et objets d'art et l'autre en stratégie de financement pour les projets artistiques et culturels.

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le cadre de son exercice, l'administrateur de projets artistiques et culturels est amené à réaliser différentes activités qui peuvent varier selon sa spécialisation et/ou domaine dans lequel il évolue.

La certification vise les activités suivantes :

Définition d'un projet artistique et culturel

- Réalisation d'une veille économique, réglementaire, d'innovation technologique et de tendances du secteur artistique et culturel

- Etude de faisabilité d'un projet artistique et culturel

- Conception d'un projet artistique et culturel

- Conception d'une proposition de médiation culturelle et artistique

Conduite des opérations administratives et financières d'un projet artistique et culturel

- Définition du business model d'un projet

- Déploiement d'une stratégie de financement d'un projet

- Coordination des opérations administratives

- Mise en oeuvre d'une stratégie de partenariats

Déploiement d'une stratégie digitale de commercialisation et de diffusion d'un projet artistique et culturel

- Définition d'une stratégie marketing et commerciale

- Définition d'une stratégie de communication online et offline

- Développement de la stratégie de commercialisation online et offline

- Evaluation du parcours d'achat en ligne

Pilotage d'un projet artistique et culturel

- Coordination du déploiement opérationnel

- Gestion de la relation fournisseurs et partenaires

- Optimisation des processus de management de projet culturel et artistique

- Amélioration continue de la qualité du projet culturel et artistique

Selon la spécialisation choisie

Expertise et conditionnement des oeuvres et objets d'arts

- Authentification des oeuvres et objets d'arts

- Documentation des œuvres

- Estimation de la valeur d'œuvres et d'objets d'arts

- Organisation du transport et du conditionnement des œuvres et objets d'arts

Définition et mise en oeuvre de la stratégie de financement d'un projet artistique et culturel

- Définition de la stratégie de collecte de fonds

- Conduite des négociations auprès de partenaires

- Mise en place d'actions de fidélisation

- Analyse de l'impact financier de la stratégie de financement

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification vise les compétences suivantes :

Mettre en place un dispositif de veille économique, réglementaire, d'innovation technologique, environnemental, de tendances sur le secteur culturel et artistique

Evaluer l'adéquation d'un projet ou d'une programmation artistique ou culturelle

Elaborer un projet artistique et culturel

Concevoir une proposition de médiation culturelle et artistique

Définir le business model du projet artistique et culturel

Mettre en œuvre une stratégie de financement (ressources propres et subventions/mécénat)

Piloter les opérations administratives d'un projet artistique et culturel

Mettre en place une stratégie de partenariats et sponsoring, de compétences ou en nature

Identifier les cibles et les audiences sur la base de l'analyse des personae

Elaborer une stratégie marketing et commerciale

Définir une stratégie de communication online et offline

Développer la stratégie de commercialisation offline et offline

Suivre l'efficacité du parcours d'achat en ligne

Elaborer le plan de déploiement opérationnel du projet artistique et culture

Superviser la relation fournisseurs et partenaires

Animer une équipe projet

Mettre en place un dispositif de la qualité

Selon la spécialisation choisie

Expertise et conditionnement des oeuvres et objets d'arts

- Authentifier une œuvre d'art
- Etablir un constant d'état
- Coordonner la documentation les œuvres
- Estimer la valeur d'une œuvre d'art
- Superviser les mouvements d'œuvres

Définition et mise en oeuvre de la stratégie de financement d'un projet artistique et culturel

- Concevoir des objectifs de collecte de fonds
- Mener des négociations auprès des entreprises partenaires
- Mettre en place des actions de fidélisation
- Evaluer l'impact financier des partenariats et mécénat

Blocs de compétences

RNCP39360BC01 — Définir un projet artistique et culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en place un dispositif de veille économique, réglementaire, d'innovation technologique, environnemental et de tendances sur le secteur culturel et artistique en s'appuyant sur des sources professionnelles et des outils de veille de manière à anticiper les opportunités et risques globaux sur le secteur

Evaluer l'adéquation d'un projet ou d'une programmation artistique ou culturelle en fonction de son environnement (lieu, structure, public), de ses caractéristiques, des moyens humains, techniques, financiers et environnements et des risques associés, afin d'arbitrer et de prioriser les décisions stratégiques du projet

Elaborer un projet artistique et culturel en déterminant la finalité du projet et les objectifs opérationnels, tout en intégrant les enjeux sociétaux et standards du secteur, de manière à soutenir la stratégie de développement de l'organisation et/ou du commanditaire

Concevoir une proposition de médiation culturelle et artistique, en adoptant une posture inclusive et dans une démarche écoresponsable, en mobilisant les techniques et outils adaptés au public préalablement défini, de manière à valoriser le projet auprès des publics

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : A partir d'une situation réelle ou fictive portant sur la définition et le déploiement d'un projet artistique et culturel, le candidat réalise un dossier de veille

Mise en situation professionnelle :

A partir d'une situation professionnelle réelle portant sur la définition et le déploiement d'un projet artistique et culturel, le candidat propose une étude de faisabilité

Mise en situation professionnelle : A partir d'une situation professionnelle réelle portant sur la définition et le déploiement d'un projet artistique et culturel, le candidat propose une formalisation du projet, devant un jury professionnel le cas échéant.

Etude de cas :

A partir d'une étude de cas et d'une documentation portant sur la définition d'un projet artistique et culturel, le candidat propose une action de médiation.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP39360BC02 — Conduire les opérations administratives et financières d'un projet artistique et culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir le business model du projet artistique et culturel en intégrant des spécificités du projet, des habitudes de consommations de la cible, les pratiques du marché et de la concurrence et des sources de financements (billetterie, produits dérivés, mécénat et subventions) afin de spécifier le fonctionnement économique et l'intérêt financier d'un projet artistique et culturel.

Mettre en œuvre une stratégie de financement détaillée (ressources propres et subventions/mécénat) à partir du budget prévisionnel et en évaluant le potentiel de chaque source de financement du projet dans le but de sécuriser

l'économie du projet et sa réalisation effective

Piloter les opérations administratives d'un projet artistique et culturel dans le respect du cadre réglementaire en , définissant le type de contrat de production et de diffusion, en réalisant les démarches réglementaires et les demandes d'autorisation, et en contractualisant avec les intervenants et partenaires, de manière à sécuriser le déroulement du projet auprès des parties prenantes

Mettre en place une stratégie de partenariats et sponsoring, de compétences ou en nature en définissant le type de contribution recherché, la cible, et le type de partenariats et en identifiant les partenaires potentiels afin de soutenir les objectifs de développement du projet artistique et culturel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique : A partir d'un cas pratique portant sur la conduite des opérations administratives et financières d'un projet, le candidat réalise le business model de son projet.

Mise en situation professionnelle :

A partir d'une situation professionnelle réelle portant sur la conduite des opérations administratives et financières d'un projet, le candidat réalise la stratégie de financement.

Cas pratique :

A partir d'un cas pratique portant sur la conduite des opérations administratives et financières d'un projet, le candidat réalise un dossier administratif

Mise en situation professionnelle :

A partir d'une situation professionnelle réelle ou fictive, le candidat met en œuvre une stratégie de partenariats.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP39360BC03 — Déployer une stratégie digitale de commercialisation et de diffusion d'un projet artistique et culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les cibles et les audiences sur la base de l'analyse des personae et dans une démarche inclusive auprès des publics empêchés dans le but de lancer les actions de marketing, communication et de développement des publics

Elaborer une stratégie marketing et commerciale, en s'appuyant sur une analyse du marché, la segmentation des publics et la définition des objectifs à atteindre en vue d'optimiser le rendement des activités

Définir une stratégie de communication online et offline à destination des publics visés et en adéquation avec le projet artistique et culturel en déterminant un plan d'actions de communication et de développement des publics afin de renforcer l'attractivité du projet auprès des publics

Développer la stratégie de commercialisation offline et offline, en collaboration avec des experts, en coordonnant la gestion d'une base de données clients (CRM) et en personnalisant les interactions avec les clients, dans une démarche de fidélisation, de manière à atteindre les objectifs commerciaux fixés

Suivre l'efficacité du parcours d'achat en ligne en se basant sur l'analyse de la qualité du trafic sur les plateformes, l'engagement de l'audience et les leads générés afin d'ajuster la stratégie d'acquisition de nouveaux publics au regard des utilisateurs et des tendances du marché

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle :

A partir d'une mise en situation professionnelle et en partenariat avec une structure réelle portant sur l'aspect marketing d'un projet artistique et culturel, le candidat identifie les cibles et audiences.

Mise en situation professionnelle : A partir d'une mise en situation professionnelle et en partenariat avec une structure réelle A partir d'un projet de commercialisation et de diffusion d'un projet artistique et culture, le candidat devra élaborer une stratégie marketing opérationnelle.

Mise en situation professionnelle :

A partir d'une mise en situation professionnelle et en partenariat avec une structure réelle portant sur l'aspect communication et développement des publics d'un projet artistique et culturel, le candidat élabore un plan d'actions de communication.

Etude de cas : A partir d'une étude de cas portant sur développement d'une stratégie de commercialisation de billetterie sur la base d'une entreprise culturelle, le candidat présente une proposition pour optimiser la rentabilité des ventes.

Cas pratique : A partir d'une interface en ligne réelle ou fictive et sur la base d'une documentation intégrant toutes les données nécessaires à l'évaluation du parcours d'achat, le candidat élabore une analyse critique et des

recommandations d'amélioration sur le parcours d'achat.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP39360BC04 — Piloter un projet artistique et culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Elaborer le plan de déploiement opérationnel du projet artistique et culturel en sélectionnant la méthode de gestion de projet et les outils à mobiliser, et en planifiant les livrables dans le respect des contraintes matérielles, humaines, sociales, environnementales et financières de manière à garantir la réalisation du projet

Superviser la relation fournisseurs et partenaires en effectuant un suivi global des tâches et en tenant à jour la planification des ressources matérielles et budgétaires tout en veillant au respect des clauses sociales et environnementales afin d'optimiser l'ensemble des étapes du projet

Animer une équipe projet composé de différents acteurs (collaborateurs, partenaires, fournisseurs, experts, etc.) en mobilisant des techniques de management de projet transverse et en veillant au maintien d'un climat propice à la bonne exécution du projet dans les délais impartis

Mettre en place un dispositif de la qualité en collectant des retours d'expériences auprès des collaborateurs, des partenaires, des clients/spectateurs afin d'identifier les forces, faiblesses, et les leviers d'amélioration du projet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : A partir d'une situation professionnelle réelle, portant sur la coordination des parties prenantes d'un projet, le candidat décrit la planification et explicite la méthodologie employée.

Mise en situation professionnelle : A partir d'une situation professionnelle réelle, portant sur la coordination des parties prenantes d'un projet, le candidat réalise une trame de brief.

Cas pratique : A partir d'un cas donné présentant des enjeux d'optimisation des processus de management de projet, le candidat propose un plan d'accompagnement de l'équipe.

Mise en situation professionnelle :

Dans le cadre d'une mise en œuvre d'un dispositif qualité à la suite d'une clôture de projet, le candidat présente un dossier de d'amélioration continue

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP39360BC05 — Expertiser et conditionner les oeuvres et objets d'art (Spécialisation)

LISTE DE COMPÉTENCES

Authentifier une œuvre d'art en :

- s'appuyant sur l'analyse de ses caractéristiques,
- effectuant les recherches documentaires nécessaires,
- sollicitant, le cas échéant, les examens et expertises complémentaires auprès des acteurs compétents,

Afin d'apporter les informations nécessaires à sa connaissance

Etablir un constat d'état, en procédant à un examen minutieux de l'œuvre d'art et en consignat les renseignements recueillis, de manière à déterminer les éventuelles restaurations nécessaires et les précautions relatives à sa préservation

Coordonner la documentation des œuvres, en s'appuyant sur une méthodologie et des outils de recherche, de manière à permettre leur valorisation scientifique et en diffuser la connaissance à travers différents types de supports (en ligne et/ou physiques)

Estimer la valeur d'une œuvre d'art, en s'appuyant sur ses caractéristiques (format, technique, qualité visuelle, état de conservation, etc.) ainsi que sur une analyse du marché de l'art (cote de l'artiste, demande, notoriété, résultats des enchères précédentes, etc.) afin d'en déterminer le prix de vente

Superviser les mouvements d'œuvres, en effectuant les démarches relatives au transport et à l'assurance des œuvres, afin d'assurer la sécurité et la sûreté des œuvres en les protégeant contre d'éventuels dommages

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle réelle ou fictive portant sur l'expertise d'œuvre, et sur la base de trois œuvres, le candidat devra réaliser l'authentification et le commentaire.

Mise en situation professionnelle : Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle réelle ou fictive portant sur l'expertise d'œuvre, le candidat devra réaliser un constat d'état.

Mise en situation professionnelle : Dans le cadre d'une mise en situation professionnelle réelle ou fictive portant sur

l'expertise d'œuvre et sur la base d'œuvres, le candidat devra élaborer la documentation (base de données documentaire, fiche technique, etc.).

Cas pratique : Dans le cadre d'un cas pratique incluant un corpus d'œuvres d'art (catalogue de vente, fiche technique, etc.), le candidat devra estimer la valeur des œuvres et en déterminer le prix de vente (fourchette de prix).

Mise en situation professionnelle : Dans le cadre de l'organisation d'une exposition ou d'une vente, le candidat devra : effectuer un recensement des informations relatives aux œuvres, sélectionner une offre de transport et une police d'assurance.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP39360BC06 — Définir et mettre en oeuvre la stratégie de financement d'un projet artistique et culturel (Spécialisation)

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir des objectifs de collecte de fonds alignés sur les besoins spécifiques du projet en tenant compte des coûts liés à la réalisation du projet, des exigences opérationnelles et des objectifs de croissance afin d'assurer la viabilité financière des projets

Mener des négociations auprès des entreprises partenaires en veillant à la clarté des engagements mutuels et à la satisfaction des parties prenantes afin de sécuriser les termes et conditions des partenariats

Mettre en place des actions de fidélisation en cohérence avec les attentes et objectifs des mécènes et partenaires dans le cadre d'une fidélisation long terme afin de sécuriser et fidéliser les relations de partenariats pour les projets artistiques et culturels

Evaluer l'impact financier des partenariats et mécénats sur la base de méthodes analytiques et d'outils financiers de manière à valoriser l'efficacité des partenariats en termes de contribution monétaire, de retombées économiques et de rentabilité pour le projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : A partir d'une mise en situation professionnelle réelle ou fictive portant sur la définition de la stratégie de collecte de fonds, le candidat présente les objectifs de collecte de fonds d'un projet artistique et culturel.

Mise en situation professionnelle : A partir d'une mise en situation professionnelle réelle ou fictive portant sur la négociation de partenariats et mécénats, le candidat élabore un plan d'action.

Mise en situation professionnelle : A partir d'une mise en situation professionnelle réelle ou fictive portant sur la mise en place d'actions de fidélisation, le candidat présente des propositions d'actions pour les partenaires et les mécènes

Mise en situation professionnelle : A partir d'une mise en situation professionnelle réelle ou fictive portant sur l'évaluation de l'impact financier des partenariats et mécénats d'un projet artistique et culturel, le candidat présente une analyse des données financières et formule des recommandations

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Selon la branche dans laquelle le professionnel se spécialise, les secteurs d'intervention et la tailles des structures peuvent varier. En effet, l'administrateur de projets artistiques et culturels peut à la fois intervenir dans le segment de la commercialisation, la diffusion d'œuvres d'art et également dans l'organisation et la promotion d'un événement culturel. Ainsi, il pourra travailler au sein d'opérateurs de vente, de cabinet de courtage, de cabinet d'expertise, de collectivités territoriales, musées, théâtres, maisons de disques, etc.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le métier d'administrateur de projets artistiques et culturels est accessible après une formation délivrant un niveau 7 (bac+5).

Le métier peut également être désigné sous les intitulés suivants (liste non exhaustive) :

Spécialisation dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Administrateur de structures culturelles

Coordinateur de projets culturels

Médiateur culturel

Chef de projet culturel
 Responsable des publics
 Directeur de production ou de diffusion
 Spécialisation dans la maîtrise d'œuvre
 Chef de projet d'exposition
 Directeur de galerie/Galeriste
 Régisseur de collections ou de salons artistiques
 Expert en œuvres d'arts
 Responsable de collection et de mécénat
 Responsable de communication ou des publics
 Agent d'artiste
 Antiquaire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les activités de l'administrateur de projets artistiques et culturels ne sont pas soumises à une réglementation particulière. Néanmoins, selon le domaine dans lequel interviendra (expertise, commercialisation, diffusion des œuvres et objets d'arts), le professionnel pourra être amené à tenir compte des réglementations en vigueur, notamment :

- Les articles 321-7 et R321-1 à R321-8 du Code Pénal, relatifs à la vente ou l'échange des objets mobiliers usagers ou acquis de personnes, autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce.
- Le Décret n°81-255 du 3 mars 1981 sur la répression des fraudes en matière de transactions d'œuvres d'art et d'objets de collection
- Le Décret n°2020-1718 du 28 décembre 2020 modifiant le régime de circulation des biens culturels
- Les articles L111-1 et L111-2 du Code du patrimoine, relatifs à l'exportation des biens culturels.
- Le Règlement (CE) 116/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 concernant l'exportation de biens culturels.
- Le respect des normes de sécurité et d'accessibilité pour les ERP, la tenue d'un registre de police, l'obligation d'achat auprès des personnes connues ou ayant des répondants d'eux, etc.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 951 €
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	58 784
Jugés difficiles à recruter	19 %
Emplois saisonniers	38 %
Familles professionnelles (FAP)	R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R4X92 — Cadres du management des magasins U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

En formation initiale (étudiants)

- Entrée en 1ère année (M1) : Etre titulaire d'une certification de niveau 6 (bac+3), ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 180 crédits ECTS dans le domaine visé ou proche (dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.)
- Entrée en 2ème année (M2) : Etre titulaire d'une certification de niveau 6 (bac +4), ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 240 crédits ECTS, dans le domaine visé ou proche (dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.)

En alternance (contrat apprentissage ou contrat de professionnalisation)

- Pour un cursus en 3 ans : Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits ECTS dans le domaine visé ou proche (dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.)
- Pour un cursus en 2 ans : Etre titulaire d'une certification de niveau 6 (bac+3), ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 180 crédits ECTS dans le domaine visé ou proche (dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.)
- Pour un cursus en 1 an : Etre titulaire d'une certification de niveau 6 (bac +4), ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 240 crédits ECTS, dans le domaine visé ou proche (dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.)

En formation continue

- Entrée avec un niveau 6 (Bac+3/4) : Etre titulaire d'une certification de niveau 6, d'un bac+3, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 180 crédits ECTS dans le domaine visé ou proche (dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.)
- Ou Etre titulaire d'une certification de niveau 6, d'un bac+3/4, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 180 crédits ECTS, dans un autre domaine de formation/métier de la certification visée et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 12 mois minimum
- Entrée avec un niveau 5 (bac+2) : Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits ECTS dans le domaine visé ou proche (dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.) et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 12 mois minimum
- Ou Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits dans un autre domaine de formation/métier de la certification visée et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 24 mois minimum
- Entrée avec un niveau 4 : Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 48 mois minimum

Dérogations spécifiques : Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

En formation initiale (étudiants)

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation,
- Et avoir effectué un cursus de formation* préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné (*entrée en 1ère année : 24 mois / entrée en 2ème année : 12 mois),

En alternance (contrat apprentissage ou contrat de professionnalisation)

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance* préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné (*cursus en 3 ans : 36 mois / cursus en 2 ans : 24 mois / cursus en 1 an : 12 mois)

En formation continue

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné

Dérogations spécifiques : Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 4 membres dont 50% de professionnels :

- Le directeur de l'école
- Un responsable pédagogique ou enseignant
- Deux professionnels externes, exerçant dans le métier visé

La parité employeur/salarié est contrôlée.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 008 €
Selon la branche	7 000 € – 9 881 €
Prise en charge	Branches concernées
9 008 €	Valeur par défaut · 200 branches
9 881 €	CNPE des sociétés financières, CPNE Casinos, CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEF de la Publicité, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
8 000 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil, CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
9 241 €	CPNEF de l'Exploitation cinématographique et de la Distribution de films
8 775 €	CPNEFP de la branche des entreprises du bureau et du numérique (commerces et services)
8 383 €	CPNFPE des sociétés d'assurances
7 697 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	19/07/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2026
Date de dernière délivrance possible	19/07/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	153	0	90 %	—

2021	147	3	83 %	67 %
2020	80	1	84 %	47 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36701

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42330

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP16800, RNCP36701

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.iesa.fr/titre-administrateur-projets-culturels>

<https://www.iesa.fr/formation/masteres-expert-en-commercialisation-et-diffusion-oeuvres-d-art>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39360/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	21
Parcours menés à terme	19
Taux d'achèvement	90 %
Période	10/2024 – 05/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	23
Montant total engagé	118 847 €
Coût moyen par dossier	5 167 €
Durée moyenne	891 h
Période	10/2024 – 07/2026
France compétences	56 %
France Travail	21 %
OPCO	13 %
Reste à charge titulaire	7 %
Régions	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.